

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017

Le douze juin deux mille dix sept à 20 :30 s'est réuni le conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT.

Etaient présents : Ms PICHOUX P. BUAN J.M. – Mmes LESAGE C. – GORIAUX C. (adjoints) – Mme NOURRISSON I. – GLOAGUEN F. (conseillers délégués) – Mmes GOUDE VENIEN L. – DE LA VILLEON L. – REBILLARD V. - Ms RIALLAND- REMONTE

Absents excusés : Mme JAQUET M. – MAURY A. – M MOUCHOUX REBILLARD M.

Procurations

Mme JAQUET Marianne a donné procuration à M Nicolas RIALLAND

Mme MAURY Alexandra a donné procuration à M Pascal PINAULT

M MOUCHOUX REBILLARD a donné procuration à M Patrick PICHOUX

Date de la convocation : 06 juin 2017

Délibération N° 2017-06-01
Approbation réunion du 15 mai 2017

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 15 mai 2017 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de la réunion. A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance du 15 mai 2017

Délibération N° 2017-06-02
Nomination secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Madame Isabelle NOURRISSON, secrétaire de séance

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal accepte la nomination de **Madame Isabelle NOURRISSON** secrétaire de séance

Délibération N° 2017-06-03
RENOUVELLEMENT PEDT

Lors de la mise en place des rythmes scolaires en 2014, un projet éducatif territorial avait été établi en coordination avec les enseignants, l'AFEL, délégataire du projet et la commune. Ce PEDT d'une durée de trois ans arrive à échéance et doit être renouvelé.

Le nouveau dossier de PEDT (projet Educatif Territorial) a été déposé à l'inspection académique. Madame Lesage, adjointe présente le dossier établi en coordination avec l'A.F.EL, délégataire du projet. Il est proposé après lecture du dossier sa validation.

Après délibération :

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le dossier de P.E.D.T. 2017-2021 annexé à la présente délibération comprenant :

- Les objectifs partagés : le volet parcours d'éducation artistique et culturel, le volet parcours numérique et le volet citoyen.

M. le Maire est autorisé à transmettre ce dossier à l'Inspection Académique

Le comité de suivi du centre social (élus, membres du bureau de l'AFEL), s'est réuni ce même jour.

M Gloaguen fait part au Conseil Municipal que le comité de suivi souhaite que l'organisation des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée scolaire soit maintenue dans l'attente des décisions gouvernementales. M Pinault rappelle qu'il n'est question de remettre en cause les TAP pour la rentrée scolaire, Il sera nécessaire dès la rentrée scolaire de consulter les parents d'élèves sur son maintien ou non et en discuter au sein du conseil d'école.

La remise en cause des subventions des TAP pourrait avoir une incidence sur la participation des familles. L'AFEL souhaiterait que les TAP soit maintenus au moins jusqu'en 2019 car le projet du centre social est en renouvellement à compter de septembre 2017 et déposé en novembre 2018. Sa réécriture est un travail important qui nécessite du temps et la remise en cause des TAP entraînerait aussi un travail de réorganisation du temps de travail des agents.

L'Inspecteur académique interrogée par M le Maire n'a pas apporté pour l'instant plus de renseignements sur le projet du gouvernement en matière des rythmes scolaires.

Délibération N° 2017-06-04

Achat foncier

Le jardin situé près du petit jardin public rue du Lavoisier est à vendre. La commune serait intéressée pour l'acquérir.

M le Maire et M BUAN adjoint, ont rencontré le propriétaire. La proposition d'achat se ferait sur la base de 3,30 € pour 118 m².

Après délibération

Le Conseil Municipal est favorable à l'achat de cette parcelle intéressant la commune
Donne pouvoir à M le Maire pour négocier avec le vendeur cette acquisition.

Ecole publique

a) Inauguration de l'école

Il est rappelé que l'inauguration de l'école aura lieu le samedi 1^{er} juillet prochain

Au programme :

Inauguration du parking (plaque dévoilée)

Puis l'école (coupe ruban)

Visite des officiels des locaux puis discours et vin d'honneur dans la cour de l'école.

b) Pavoisement des locaux.

M BUAN propose au conseil municipal de mettre en place un pavoisement de la façade de l'école (Kit « Peillon »).

Deux propositions sont faites soit un kit avec écusson et deux drapeaux, soit la réalisation en fresque du pavoisement par Mme PINEAU Karine. Le coût de cette fresque est chiffré à 350 €

Après vote (8 pour) le Conseil Municipal retient la fresque dessinée par Mme PINAULT pour un montant de 350 €.

Un pavoisement de l'école privée sera réalisé également avec un kit écusson et drapeaux.

c) Sinistre du à intempéries

De grosses pluies le 27 mai dernier ont entraîné des dégâts dans l'école. Une déclaration a été faite à l'assurance et des devis sont en cours.

De même le chemin piétonnier entre « chantelou » et l'impasse de la Tavernerais a été dévasté, une coulée d'eau et de boue a entraîné tout l'enrochement du chemin. Celui-ci est à refaire dans sa totalité. Des devis sont en cours, Monsieur le Maire a pris contact avec Rennes Métropole pour faire réaliser un bi-couche. Des conseillers souhaiteraient la remise en état par un sablage. Une comparaison de devis va être faite avant travaux.

Délibération N° 2017-06-05

Encaissement chèque achat souffleur reprise de l'ancien soit 360 €

Lors de la négociation pour l'achat d'un nouveau souffleur pour les agents techniques, Monsieur PICHOUX avait négocié une reprise sur le souffleur acquis précédemment mais qui ne correspondait pas aux besoins du service.

Agri-Melesse avait proposé la reprise du souffleur pour un montant de 360 € (prix d'achat à l'origine 510 € TTC mandat N° 228/2015).

Monsieur le Maire propose l'encaissement de ce chèque de reprise sur l'ancien appareil acheté

Après délibération :

Le Conseil Municipal approuve l'encaissement de la reprise du souffleur, acquis en 2015, pour un montant de 360 €.

Donne pouvoir au Maire pour procéder à l'encaissement de ce règlement.

Questions diverses

a) Arbustes malades

Des arbustes de la haie bocagère du lotissement de Montmuran sont malades, le « feu bactérien » a été constaté sur les plantes. Il est nécessaire d'arracher les arbustes à la racine. Monsieur Buan va demander un devis pour la location d'une mini-pelle.

b) Lotissement la Tavernerais

Le lotisseur va être de nouveau interpellé sur l'entretien du lotissement et les travaux restant avant la rétrocession.

c) Lotissement le Plessix

Un choix de candélabres est présenté au conseil municipal. Leur pose devrait se faire d'ici l'été.

d) Benne à végétaux

M RIALLAND souhaiterait qu'une grande benne à végétaux soit posée dans le lotissement une fois par an afin de permettre aux habitants le dépôt de leur taille de haie. Une demande va être faite à Rennes Métropole. L'utilisation du broyeur intercommunal est possible afin de faire du compost et limiter les tailles de haie. Ce broyeur est disponible et entreposé à Miniac sous Bécherel.

e) Demande d'occupation de la salle des sports

Le volley-ball souhaiterait des créneaux supplémentaires d'occupation de la salle. Une demande va être faite auprès des autres associations afin de refaire le planning d'occupation.

Prochain conseil municipal le 6 juillet 20:00.